

**Adoption de la *Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec*
Appel à la continuation d'un dialogue respectueux pour la préservation
des libertés fondamentales**

Montréal, le 3 avril 2026 — À la suite de l'adoption de la *Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec* (anciennement projet de loi n° 9), l'archevêque de Montréal, Mgr Christian Lépine, prend acte de cette décision tout en exprimant de nombreuses préoccupations, tout d'abord par rapport à la pratique de la prière dans l'espace public.

L'État a un rôle noble et important dans l'organisation de l'espace public, ce rôle même demande de préserver un juste équilibre entre le respect des principes de laïcité et des droits fondamentaux.

« Nous recevons cette décision avec sérieux et respect, mais aussi avec la conviction qu'il est essentiel de continuer à réfléchir collectivement à la place de l'expression religieuse dans notre société afin de surmonter les préjugés et de promouvoir la tolérance », a déclaré Mgr Lépine.

Dans ce contexte, l'archevêque rappelle que toute foi religieuse ou conviction profonde, allant jusqu'à l'athéisme, relève de la conscience individuelle et doit être respectée et protégée. Restreindre la prière à la sphère privée revient à réduire l'espace de liberté de toute la société. La liberté de manifester sa foi, seul ou en communauté, en privé comme en public, est reconnue par la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948, art. 18), par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1976, art. 3) et par la Charte canadienne des droits et libertés (1982, art. 2a).

« Une société démocratique se distingue par sa capacité à accueillir la pluralité des convictions et à permettre leur expression dans le respect de tous », a souligné Mgr Lépine.

Depuis de nombreuses années, l'Archidiocèse de Montréal entretient des relations harmonieuses avec les autorités municipales ainsi qu'avec les services policiers. Cette collaboration s'est toujours inscrite dans un esprit de responsabilité, de respect des règles et de contribution à la sécurité et au bien commun.

« Nous avons toujours bénéficié de relations cordiales avec les municipalités, et nous espérons sincèrement que cet esprit de collaboration pourra se poursuivre dans ce nouveau contexte », a-t-il ajouté.

L'archevêque tient également à souligner le rôle important joué par les forces de l'ordre dans l'encadrement sécuritaire des événements religieux. À titre d'exemple, la marche des Rameaux, tenue samedi dernier, a rassemblé quelques milliers personnes dans un climat de paix et de recueillement.

« Cet événement s'est déroulé dans le calme et le respect, grâce notamment à une excellente collaboration avec le corps policier, que nous tenons à remercier chaleureusement », a-t-il affirmé.

L'Archidiocèse de Montréal réaffirme son engagement envers la société québécoise, dans le respect des lois, tout en poursuivant sa mission et en appelant à un dialogue constructif favorisant une coexistence respectueuse des diverses religions et convictions.

-30-

Source : Archidiocèse de Montréal

Renseignements : Maribel Mayorga

Attachée de presse, Bureau de l'archevêque et

Directrice, Communications et relations avec les médias

Téléphone : 514-925-4300 |207

Courriel : mmayorga@diocesemontreal.org